

LES DIFFICULTES DU BASSIN D'EMPLOI DE THIERS :

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ET ORIENTATIONS DU CONTRAT

A. UN BASSIN D'EMPLOI FRAGILE

1 – Une perte de substance démographique

Situé sur la frange Est du département du Puy-de-Dôme sur un axe Vichy-Thiers-Ambert, l'arrondissement de Thiers recoupe deux territoires qui connaissent une évolution distincte : la partie montagneuse avec Thiers qui se dépeuple fortement, et la plaine qui connaît un afflux de population. L'arrondissement compte 56 292 habitants répartis sur 43 communes. Il en a perdu plus de 1 500 depuis le recensement de 1990 après être resté longtemps relativement stable. La ville de Thiers connaît un déclin important depuis 1982. Au début du 20^{ème} siècle, la ville était la seconde ville du département après Clermont-Ferrand avec près de 18 000 habitants.

Evolution de la démographie :

	Recensement 1982	1990	1999
Département	594 365 hbts	598 213 hbts	604 266 hbts
Arrondissement	58 387 hbts	57 813 hbts	56 292 hbts
Thiers	15 871 hbts	14 832 hbts	13 337 hbts

2 – Une population active vulnérable, car

a – très concentrée dans l'industrie

Avec 17 792 salariés (tous secteurs confondus) et 4 000 non salariés, la population active se monte en fait à 25 000 personnes. Mais le secteur secondaire, bien qu'en baisse (- 3,9 %) reste très largement supérieur à la moyenne nationale (45 % contre 23 %), même s'il connaît lui aussi une tendance à la baisse (49,2 % en 1990). Cette population active a su toutefois montrer ces dernières années de grandes capacités d'adaptation et de mutation (renouveau dû au couteau Laguiole, apparition du « Thiers » dans le secteur de la coutellerie).

b – dans les secteurs industriels en perte de vitesse

La coutellerie qui employait 12 000 personnes au début du 20^{ème} siècle, 5 359 salariés en 1982, n'en occupe plus que 2 000 à ce jour. Le travail à domicile, qui constituait une des caractéristiques majeures du Bassin disparaît en raison de la mécanisation progressive des entreprises, malgré sa souplesse et sa relative autonomie.

Le reste de la population active industrielle est employée principalement à la sous traitance métallurgique (forges, décolletage, estampage) et dans la plasturgie, secteurs soumis à forte concurrence.

Si le déclin de certaines filières industrielles a été régulièrement compensé par le développement d'autres secteurs industriels qui assuraient l'emploi d'une part importante de la population active, ce mouvement régénérant s'est grippé dans les années 90 et l'ensemble du secteur de l'industrie du bassin de Thiers, suivant en cela la tendance française ou occidentale, n'a plus été en mesure d'assurer le même niveau d'activité. Ainsi, le nombre d'actifs ayant un emploi a-t-il diminué de 3,3% entre 1990 et 1999 dans l'arrondissement alors qu'il a progressé de 1,6% pour le département du Puy-de-Dôme durant la même période. Dans un bassin, où la part des services dans l'activité est plus réduite qu'ailleurs (un peu plus de 50% contre 45% pour l'industrie), l'impact de la défaillance du secteur industriel est ressentie de manière d'autant plus importante.

c – Peu formée, peu qualifiée et peu préparée aux mutations économiques.

Plus de 47 % des actifs travaillant dans l'industrie ne possédaient pas de diplôme de formation initiale supérieure au certificat d'études primaires en 1999. La part des cadres reste faible et les titulaires d'un diplôme d'un niveau supérieur ou équivalent à Bac+2 représentent moins de 10% de la population.

En 1999 population titulaire	Arrondissement Thiers	Département
d'aucun diplôme	22,8 %	13,9 %
du CEP	24,5 %	17,9 %
du BEPC	8,2 %	7,9 %
du CAP ou BEP	25,4 %	22,9 %
du BAC ou Brevet Professionnel	9,6 %	10,6 %
d'un diplôme de niveau BAC+2	5,6 %	7,1 %
d'un diplôme de niveau supérieur	3,9 %	7,2 %

d – Une industrie de main-d'œuvre à faible valeur ajoutée, directement en concurrence avec les pays à bas salaires.

L'industrie thiernoise est largement représentée par des entreprises de main d'œuvre. En effet, rapportées à leur effectif salarié, les performances de cette industrie sont relativement faibles. En 1999, le chiffre d'affaires par salarié est de 150 K€ dans l'arrondissement contre 174 dans le département et 228 en France. De même, la valeur ajoutée par salarié se monte à 44,5 K€ à Thiers pour respectivement 53,4 et 56,1 pour le Puy de Dôme et la France.

L'importante proportion d'ouvriers non qualifiés se répercute inévitablement sur le salaire moyen de l'industrie thiernoise, nettement moins élevé qu'ailleurs. Ainsi, le salaire net horaire moyen en 2000 s'élevait à 8,29 € pour l'ensemble des salariés de la zone, alors que la moyenne du Puy-de-Dôme s'élevait à 9,24 €. La différence se monte à plus de 11,45 % mais a tout de même tendance à s'estomper (elle était de 21,5 % en 1993).

Cette faiblesse des salaires se retrouve naturellement dans la proportion de foyers fiscaux imposés en 2000 : 43,8 % de ceux-ci pour l'arrondissement en 2000 contre 51,3 % pour le Puy-de-Dôme.

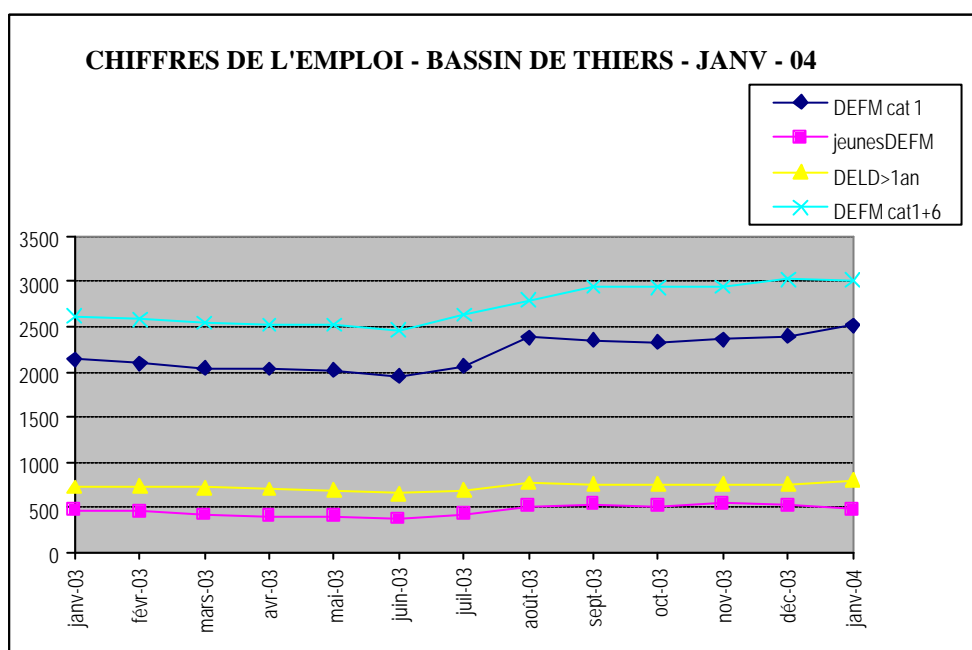
e – Située dans un bassin d'emploi lui-même vulnérable face aux aléas de la conjoncture

Le bassin de Thiers présente une très forte spécialisation sectorielle dans les activités de métallurgie et transformation des métaux (42,8 % des effectifs de la zone), dans le secteur de la plasturgie (4,5 %), dans l'industrie du bois et du papier (6,5 %), et dans l'habillement-cuir (4,1 %). Parmi les zones d'emploi de la région Auvergne, le bassin de Thiers présente le plus fort indice de spécialisation (63,9 %), bien supérieur aux 25,9 % de Clermont-Ferrand, malgré la manufacture Michelin.

B. LES EFFETS DE CETTE FRAGILITE SE SONT FAITS FORTEMENT SENTIR EN 2003

En effet, les licenciements semblent se concentrer en majeure partie sur cette année 2003 qui s'est caractérisée par la perte de plus de 600 emplois pour la zone considérée, contre 251 en 2002 et 268 en 2001. La rupture est donc particulièrement brutale puisqu'en moins d'une année le rythme des licenciements a presque triplé. Ces licenciements, tous industriels, représentent sur 2 ans quasiment 10 % du total de l'emploi salarié de ce secteur. Leur impact est d'autant plus important qu'ils concernent en grande majorité 3 des 6 cantons de l'arrondissement (Thiers, Courpière, Saint-Rémy sur Durole) et qu'ainsi comptabilisés, plus de 15 % de la population active serait touchée.

Au mois de janvier 2004, le nombre de demandeurs d'emploi dans l'arrondissement a crû de 17,8 % depuis janvier 2003.



A titre de comparaison, l'évolution des chiffres des demandeurs d'emploi au titre de l'année 2003 dans le bassin montre bien l'évolution asymétrique de Thiers en 2003 avec des hausses systématiquement supérieures à la moyenne départementale ou régionale et à l'évolution de bassins de même taille (Issoire, Riom).

	Thiers	Issoire	Riom	Département	Région
DEFM cat 1	17,8 %	1,7 %	3,1 %	5,2 %	3,9 %
DELD + 1 an cat 1	13,2 %	5,6 %	0,6 %	4,1 %	3,2 %
DEFM cat 1 + 6	16,5 %	0,5 %	3,0 %	5,2 %	3,6 %

S'agissant des chiffres des offres d'emploi, une nette diminution a été constatée sur l'arrondissement de Thiers : 2 293 offres ont été recueillies en 2003 contre 2 624 en 2002.

C. A CETTE SITUATION CONJONCTURELLE S'AJOUTENT DES DIFFICULTES PLUS STRUCTURELLES POUR CE TERRITOIRE

* L'arrondissement perd de sa cohérence géographique, le centre ne réussit plus que partiellement à fédérer les services et n'assure plus la cohésion de l'ensemble. Les marges peuvent être tentées de se lier à Clermont ou Vichy qui sont susceptibles d'offrir de meilleures perspectives.

* Le système industriel reste trop fondé sur la production de masse qui est de moins en moins adapté au contexte mondial. Il n'est pas suffisamment maillé (liens avec organismes de formation ou de recherche et développement) pour se fonder sur des marchés plus porteurs.

* Parallèlement, la culture de réseau est faible. L'individualisme est très prononcé et les partenariats locaux rares. L'information ne se partage pas ou mal et le SPL coutellerie n'a pu parvenir à ce que la mise en relation fonctionne réellement.

* Il y a une absence totale de desserte haut débit sur l'arrondissement (l'ADSL ne touche à peine que les chefs lieux de cantons) ce qui pénalise les entreprises les plus innovantes et pourrait en dissuader certaines de s'installer dans la région.

* Le tourisme, compte tenu du potentiel local (tant en termes d'espaces naturels que de tourisme industriel) n'est pas suffisamment développé et mis en valeur.

D. THIERS POSSEDE NEANMOINS DES ATOUTS QUI SONT AUTANT D'ORIENTATIONS POUR LE CONTRAT TERRITORIAL

1) Un tissu industriel resté dense :

Dans ce contexte, l'année 2003 a marqué ce déclin industriel d'une empreinte particulièrement forte avec un nombre de licenciements importants (voir B) mais a également mis en évidence les ressorts puissants sur lesquels pouvait être bâtie la revitalisation du bassin.

En effet, pour autant, l'arrondissement de Thiers n'est pas démuné. Si certaines entreprises ont rencontré d'importantes difficultés en 2003, d'autres sociétés poursuivent leur diversification et leur développement notamment à l'étranger. Le secteur géographique demeure un territoire où la culture industrielle et productive est encore forte et où les industries bénéficient d'un environnement favorable à la production et d'un bon degré d'acceptabilité des contraintes par la population.

De plus, en dehors des ses industries performantes, Thiers dispose d'atouts nombreux : sa situation géographique, proche de Clermont-Ferrand, Lyon et Saint-Etienne, une bonne desserte par l'A 72, sa renommée et son savoir-faire reconnu et un potentiel touristique important mais insuffisamment mis en valeur. Enfin, si les zones d'activités existantes sont à saturation, des terrains pourraient être disponibles rapidement et à des prix inférieurs à ceux proposés dans les bassins cités en supra.

2) Un engagement des acteurs locaux :

Conscientes de ce potentiel et de la prégnance de ce mouvement de dévitalisation économique, les collectivités locales les plus concernées (communes et communautés de communes) se sont engagées, à l'initiative de l'Etat, dans une démarche de diagnostic de l'état économique et social du bassin appuyées en cela par les Conseils Général et Régional.

Cette étude diagnostic (réalisée par le cabinet Marketeam, voir annexe) fait apparaître qu'une part significative des activités du bassin se situe dans une concurrence hors prix et que dans ces conditions, si le bassin peut effectivement être menacé par les faibles prix, il l'est autant, si ce n'est davantage par une insuffisante performance de l'offre (innovation, adaptation...).

Dans ces conditions, il ressort de cette étude que les actions de soutien considérées comme pertinentes pour le bassin sont entre autres les suivantes :

- Aides à l'innovation
- Conseil en stratégie
- Assistance à l'ouverture à l'international
- Veille et intelligence économique
- Renforcement des actions collectives
- Appui au financement des investissements et à l'innovation produit
- Réorientation vers la recherche
- Amélioration de la qualité des ressources humaines du territoire et formation de la main d'œuvre
- Renforcement de la lisibilité de l'offre en locaux et offre territoriale cohérente

Les premières réflexions menées ont permis de déterminer que les 2 enjeux stratégiques majeurs pour l'avenir du bassin de Thiers étaient principalement les questions économiques et le devenir des entreprises et l'amélioration de la main d'œuvre à travers la formation principalement.

C'est ainsi que le contrat de territoire de Thiers est divisé en deux axes : économie et emploi.

Axe Premier :

Renforcer la compétitivité et la réactivité des entreprises du territoire:

L'enjeu est ici d'éviter la disparition d'entreprises du bassin par défaut d'adaptation au monde et à la concurrence actuelle. En effet, l'arrondissement a vu trop souvent disparaître des entreprises qui auraient pu être viables si un effort d'évolution avait été effectué suffisamment tôt.

Par ailleurs, la situation de Thiers entre Clermont-Ferrand et Saint-Etienne peut être à la fois un défi à relever en termes de compétitivité mais également lui ouvre des perspectives en terme de marchés et peut placer le bassin comme un pivot sur un axe Est-Ouest Bordeaux-Lyon. Si l'avenir de la région peut effectivement résider dans sa capacité à attirer de nouvelles entreprises, à créer de nouvelles filières, la priorité doit néanmoins être donnée au développement endogène afin de soutenir le réseau de PME/PMI existant, faire émerger de nouveaux projets et aider à la prospection de nouveaux marchés. Mais le développement économique pourra également être favorisé par une politique volontariste d'aménagement du territoire sous la forme de développement des réseaux et des infrastructures de communication ou des possibilités foncières d'installation.

Dans ce domaine, la re-dynamisation économique du bassin pourra s'articuler autour d'une stratégie multiple:

- * Un élargissement du SPL existant à d'autres industries que la coutellerie en l'occurrence le travail du métal sous toutes ses formes et la plasturgie : fiches 1, 3, 4, 5, 6.
- * L'appui aux projets de développement et de création d'activité: fiche 4.
- * l'amélioration de la productivité des entreprises et la conquête de nouveaux marchés: fiches 1 et 3.
- * Favoriser l'implantation sur le territoire de nouvelles activités en développant l'offre foncière de qualité (nouvelles zones d'activité, extension et requalification de celles existantes) : fiche 7 et 8.
- * Favoriser la mise à disposition de réseaux modernes et performants (mise à profit de l'installation exhaustive du haut débit) : fiche 9.
- * une action de développement touristique emblématique du bassin : fiche 11.

Axe Second :

Améliorer l'adaptabilité de la Main d'œuvre et favoriser le retour à l'emploi par la formation professionnelle :

Ainsi que le montrent les statistiques (voir A) la population active présente un faible niveau de qualification. Il s'agit donc ici de s'appuyer sur les compétences existantes pour organiser leur formation et leur orientation vers des modes de production d'aujourd'hui et surtout de demain.

Dans ce domaine, il s'agira de mettre en œuvre un ensemble de dispositions en faveur des salariés :

- * une adaptation de la formation aux besoins du bassin : fiche 1 (EPOCQ) et 3.
- * un accompagnement des mutations des entreprises : fiches 1, 2, 3 et 4.
- * des actions d'information-orientation : fiches 5, 6 et 7.
- * des mesures de formation : fiches 8, 9, 11, 12, 13 et 14.
- * le développement de la formation initiale : fiche 10 : création de la licence plasturgie.
- * l'accompagnement notamment le maintien de la population en aidant les jeunes : fiches 15 et 16.